



PROJET FAO PHASE II

Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières pour une amélioration de la gouvernance.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

ONG Brainforest sis au quartier Ambowé BP : 23 749 Libreville,
E-mail: info@brainforestgabon.org - www.brainforestgabon.org.

Gabon

Du 26 Septembre au 26 novembre 2012

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de l'ONG Brainforest et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

Ce rapport fournit une description des activités du projet, les résultats et les livrables pour la période commençant [le 26 Septembre 2012 et se terminant le 26 novembre 2012]

Richelieu **ZUE OBAME**

Point Focal FLEGT/APV pour la société civile/Gabon

Responsable du programme FLEGT/APV de Brainforest

E-mail : zrichelieu@gmail.com.

Tél : +241 07 05 22 10 / +241 06 29 76 58

BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brainforestgabon.org – www.brainforestgabon.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

© Novembre 2012



PROJET FAO PHASE II

Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières pour une amélioration de la gouvernance.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

ONG Brainforest sis au quartier Ambowé BP : 23 749 Libreville,
E-mail info@brainforestgabon.org - www.brainforestgabon.org

Gabon

Du 26 Septembre au 26 novembre 2012

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

Richelieu **ZUE OBAME**

Point Focal FLEGT/APV pour la société civile/Gabon
Responsable du programme FLEGT/APV de Brainforest

LISTE DES ABRÉVIATIONS

FAO : Food and Agriculture Organization

FLEGT : Forest Law Enforcement Governance and Trade

OIF : Observation Indépendante des Forêts.

OSC : Organisation de la Société Civile.

SVL : Système de Vérification de la Légalité

GPS : Global Positioning System

OIF : Observation Indépendante des Forêts.

OSC : Organisation de la Société Forêts

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
I -DESCRIPTION DES ACTIVITÉS, DES RÉSULTATS ET DES RÉALISATIONS	
ACHEVÉS DU PROJET.....	8
I - 1) <i>La Contribution du projet aux objectifs nationaux du FLEGT</i>	11
II -DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS	13
III -ACTIONS DE VISIBILITÉ	14
IV -ACTIVITÉS NON ACHÉVÉES ET RAISONS DU NON-ACHÈVEMENT	14
V -SYNTHÈSE DES DÉPENSES	
PARTIE ANALYTIQUE.....	8
I -ANNEXE 1: L'ATELIER DE LIBREVILLE	17
ANNEXES	17
I - 1) <i>Les principales infractions physiques.</i>	18
II -ANNEXE 2: LES SESSIONS DE FORMATION PRATIQUES DE L'INTÉRIEUR	
DU PAYS.	30
II - 1) <i>La Méthodologie de la collecte d'informations.</i>	30
II - 2) <i>La Planification et la préparation d'une mission d'Ol.</i>	38
II - 3) <i>La Collecte des données par GPS.</i>	41
II - 4) <i>Le Traitement des données avec le logiciel Mapsource.</i>	41
III -ANNEXE 3: LES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS.	43
III - 1) <i>La préparation et le déroulement des missions.</i>	43
IV -ANNEXE 4: LISTES DE PRÉSENCE.....	48
V -ANNEXE 5: QUELQUES PRÉSENTATIONS.	51

INTRODUCTION

En 2011, les Organisations de la Société Civile (OSC) gabonaise, regroupées au sein de la plateforme « Environnement Gabon », ont pour la seconde fois consécutive bénéficié de l'appui du programme ACP-FLEGT de la FAO. L'objectif de cet appui était de sensibiliser et de renforcer les capacités de leurs membres et ceux des communautés rurales aux techniques d'Observation Indépendante des Forêts (OIF).

Après le développement des activités visant à présenter l'OIF aux cibles du projet, le plan de mise en œuvre recommandait de déployer des modules techniques afin: (i) d'initier les acteurs de la société civile et ceux des communautés rurales aux techniques de préparation des missions d'OI ; (ii) de les former à l'identification correcte des infractions; (iii) de les initier à l'utilisation des outils de collecte des données sur les infractions tels: le GPS, les appareils photos numériques ; (iv) de les former à la présentation efficace d'un rapport d'OI.

Conformément à l'article 4 du protocole d'accord, le rapport intermédiaire 2 doit rendre compte de : (i) l'atelier de formation organisé sur le thème de la préparation des missions d'observation et l'identification des infractions; (ii) ainsi que des 4 sessions de travaux pratiques sur sites forestiers, qui ont permis de former et d'accoutumer les acteurs de la société civile gabonaise et les populations rurales aux techniques et outils de l'OIF.

Pour être efficace, le rapport est structuré ainsi qu'il suit :

A - Une Partie analytique.

Elle fait l'examen des activités qui ont été menées et tente de mettre en lumière :

- a) La Description des activités, des résultats et des réalisations achevés du projet ;
- b) La Contribution du projet aux objectifs nationaux du FLEGT ;
- c) Description des enseignements tires;
- d) Actions de visibilité;

- e) Activités non achevées et raisons du non-achèvement;
- f) Synthèse des dépenses;

En annexe :

B - Les modules de formation et leurs contenus.

Il s'agira, ici, de présenter en détails le contenu des modules de formation et les échanges qui les ont émaillés.

- a) Les principales infractions forestières physiques;
- b) La Méthodologie de la collecte d'informations ;
- c) La Planification et la préparation d'une mission d'OI;
- d) La Collecte des données par GPS ;
- e) Le Traitement des données avec le logiciel Mapsource.

PARTIE ANALYTIQUE

I - Description des activités, des résultats et des réalisations achevés du projet.

Les activités dont traite ce rapport intermédiaire sont l'atelier organisé à Libreville les 26 et 27 septembre 2012 et les quatre (04) sessions de travaux pratiques sur sites forestiers tenues à Mitzic, Meyang, Mouila, et Tchibanga du 03/ au 26 octobre 2012.

Le but de ces activités était de renforcer les capacités des OSC et des populations rurales à assimiler et à utiliser les techniques et outils de l'Observation Indépendante des Forêts (OIF).

Les résultats obtenus au terme de l'exécution des tâches sont: (i) une capacité avérée des OSC et des populations rurales à préparer efficacement une mission d'OI; (ii) Une aptitude réelle à identifier des infractions forestières en zones d'exploitation du bois; (iii) et enfin, une habilité à présenter des rapports de missions d'observation cohérents.

L'autre résultat à mentionner, c'est l'expertise désormais disponible des ruraux et des OSC à collecter des informations cartographiques relevant de pratiques illégales sur des sites identifiés.

Cette collecte se faisant au moyen du Système de Positionnement Global (GPS), les OSC et les ruraux ont été entraînés à : (i) l'utilisation du GPS, (ii) au traitement des données collectées, (iii) et à la production de rapports mettant en exergue les coordonnées géographiques des endroits où des faits illégaux ont été relevés.

Au regard de ce qui précède, on peut dire avec assurance que les résultats impactent positivement sur l'objectif général du projet. Ils permettent en effet de renforcer l'opérationnalité de l'objectif général, à savoir: Informer, sensibiliser et renforcer les capacités de la société civile gabonaise, ainsi que celles des communautés locales, sur la notion de l'Observation Indépendante des forêts.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Le but étant d'emmener ces acteurs à suivre la façon dont se déroulent les activités forestières au Gabon, on peut dire que le processus d'amélioration de la gouvernance forestière, à travers le projet, s'en trouve renforcé.

Description des activités et des résultats du projet	
Objectif général du projet: Informer, sensibiliser et renforcer les capacités de la société civile et des communautés locales sur la notion de l'Observation Indépendante des Forêts (OIF).	Liste succincte des résultats obtenus pendant la période couverte par le rapport qui contribuent à la réalisation de l'objectif général du projet : – 1. Tenue d'un atelier de formation à Libreville sur le thème de la préparation des missions d'observation et l'identification des infractions. – 2. La mise en exécution des 4 sessions de formations techniques prévues au chronogramme des activités. – Les thèmes développés étaient : – les types d'infractions physiques – la méthodologie de la collecte des données – planification, préparation et réalisation d'une mission d'OI – la rédaction des rapports – initiation à l'utilisation du GPS, – initiation à l'utilisation du logiciel de cartographie Mapsource.
Objectif 1 Les membres du réseau société civile et les communautés locales sont informés sur : la notion d'Observation Indépendante des Forêts(OIF): historique, rôle, formes.	Résultats contribuant à la réalisation de l'objectif : Une vingtaine d'OSC membres de la plateforme et des groupes communautaires a été informée dans quatre (04) provinces forestières du Gabon.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Description des activités et des résultats du projet	
Activité 1.1 Organisation de 4 missions d'information auprès des communautés de base;	Mesures prises : prise de contact et information des autorités locales sur le processus FLEGT, ses exigences de mise en œuvre et l'enjeu d'une bonne représentativité de la société civile. Résultats : forte participation (en moyenne 20 dans chaque région) des OSC et les communautés lors des travaux.
Activité 1.2 Organisation à Libreville d'un (1) atelier d'information sur la notion d'observation indépendante des forêts : historique, rôle, formes.	Mesures prises : prise de contact et information des autorités locales sur le processus FLEGT, ses exigences de mise en œuvre et l'enjeu d'une bonne représentativité de la société civile. Résultats : 36 organisations assistent aux travaux de Libreville.
Objectif 2 Renforcement des capacités de la société civile et des communautés locales pour mener des missions de surveillance et de collecte des infractions forestières.	Résultats contribuant à la réalisation de l'objectif : 1. Tenue d'un atelier de formation à Libreville, sur le thème de la préparation des missions d'observation et l'identification des infractions 2. La mise en exécution des 4 sessions de formation techniques prévues au chronogramme des activités.
Activité 2.1 Atelier de formation sur le thème de la préparation des missions d'observation et l'identification des infractions	Mesures prises : Invitation des représentants des OSC membres de la plateforme à Libreville du 26 au 27 septembre 2012 pour prendre part aux travaux. Résultats : Forte participation des OSC aux travaux et assimilation des enseignements reçus
Activité 2.2 4 sessions de formation techniques tenues	Mesures prises : Mobilisation des OSC partenaires de l'intérieur du pays pour identifier les sites de formations ; organisation de la descente vers les sites de formations ; prises de contact avec les autorités et démarrage de la formation Résultats : -les types d'infractions physiques sont appris et connus ; -la méthodologie de la collecte des données est assimilée ; -la planification, préparation et réalisation d'une mission d'OI sont maîtrisées ; -la rédaction des rapports est comprise par les OSC ; -l'initiation à l'utilisation du GPS est assurée et comprise, -l'initiation à l'utilisation du logiciel de cartographie Map-source a été assurée et assimilée.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Activité 2.3 4 sessions de travaux pratiques sur sites forestiers durée 4 jours pour 15 personnes	Mesures prises : les sessions de travaux pratiques ont été programmées au cours de la même mission que les formations prévues à l'activité 2.2, afin de rationaliser les coûts et maximiser la capacité d'appropriation des leçons apprises. Résultats : - les types d'infractions physiques sont appris et connus ; - la méthodologie de la collecte des données est assimilée ; - la planification, préparation et réalisation d'une mission d'OI sont maîtrisées ; - la rédaction des rapports est comprise par les OSC ; - l'initiation à l'utilisation du GPS est assurée et comprise, - l'initiation à l'utilisation du logiciel de cartographie Map-source a été assurée et assimilée.
--	---

I - 1) La Contribution du projet aux objectifs nationaux du FLEGT.

Les résultats obtenus au cours de la période décrite dans ce rapport sont à plus d'un titre importants pour la stratégie nationale FLEGT.

En effet, les activités qui ont été développées abordent de façon transversale des questions de renforcement des capacités et d'implication efficiente des parties prenantes, notamment de la société civile, dans la stratégie nationale FLEGT. Par cette démarche, elles autorisent à penser que le projet a délibérément choisi de mettre à la disposition de la stratégie nationale des acteurs capables d'assurer son implémentation sur le terrain.

Deux raisons permettent d'affirmer cette thèse. La première est liée aux objectifs centraux du projet: sensibiliser et renforcer les capacités des OSC et des ruraux sur les techniques et la notion de l'Observation Indépendante des Forêts (OIF).

La seconde raison, pour sa part, tient du lien logique qui existe entre l'OIF, le Système de Vérification de la Légalité (SVL) et l'Accord de Partenariat Volontaire (APV).

En effet, le SVL est l'épine dorsale d'un APV. Il s'impose comme l'élément qui garantit la légalité des produits mis sur le marché. C'est le moteur dynamique de la crédibilité d'un APV signé. Or, ce qu'il faut savoir c'est que le SVL s'appuie principalement sur deux instruments: (i) le mécanisme de Traçabilité (ii) et l'Audit Indépendant.

1- Le mécanisme de Traçabilité du bois.

De façon pratique, impliquer les OSC aux activités de suivi de la traçabilité des bois est souvent difficile, car les administrations sectorielles qui y interviennent considèrent leurs tâches comme relevant des compétences régaliennes de l'Etat. Dès lors, le greffage insti-

tutionnel des OSC est périlleux.

Conscient de cette réalité, le projet, tout en poursuivant ses activités, s'est donné pour ambition de préparer les bases d'un soutien efficient à l'Auditeur Indépendant du système.

2- l'Audit Indépendant.

L'Auditeur Indépendant, en effet, a besoin des apports d'informations des OSC afin de confronter au moins deux sources de données, pour ensuite garantir à la communauté nationale et internationale du caractère conforme aux Lois en vigueur dans le pays, des cargaisons de bois exportées.

Dans un tel contexte, les apports d'informations de la société civile se doivent d'être fiables, rigoureux et obtenus par le truchement d'un protocole technique qui allie une méthodologie éprouvée. Construire et mûrir la stratégie de collecte d'informations des OSC, à travers l'OIF, a été l'autre grand apport du projet à la stratégie nationale FLEGT.

Aussi, renforcer les capacités des acteurs afin qu'ils acquièrent de l'habileté technique vis-à-vis de l'OIF, c'est d'une certaine façon apporter de la valeur ajoutée à la stratégie nationale FLEGT, mais aussi à l'Auditeur Indépendant qui sera chargé de suivre le processus FLEGT au Gabon.

Les bénéficiaires du projet sont les OSC gabonaises du réseau FLEGT et les communautés rurales des régions cibles, à savoir les provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem, au nord du pays, de la Ngounié, au Sud-est et de la Nyanga, au sud. Il s'agit en moyenne de 20 unités communautaires et des 63 OSC membres du réseau national FLEGT.

Par ailleurs, il est important de signaler que le projet a permis de susciter des synergies entre les Autorités locales et la société civile, afin de lutter ensemble contre l'exploitation illégale des ressources forestières présentes sur leurs territoires.

En effet, le Gabon a adopté au cours de l'année 2012 une Loi portant sur la décentralisation. L'entrée en vigueur de ladite Loi est prévue pour janvier 2013. Ce nouveau cadre réglementaire va d'avantage obliger les Autorités locales à s'impliquer au processus de gestion durable des ressources naturelles disponibles sur leurs territoires.

Ayant pris une part active aux sessions techniques organisées à l'intérieur du pays, certains responsables d'administrations locales ont lors de leurs interventions, émis le souhait que des synergies soient développées avec la société civile, afin de parvenir à un

contrôle efficace de la ressource forestière.

II - Description des enseignements tirés

Les enseignements tirés du projet, à ce stade, ont été diffusés sur le site de Brainforest (www.brainforestgabon.org), afin de les partager à un public plus large, au-delà de toutes les parties prenantes du processus FLEGT au Gabon.

De façon précise, on a retenu que le développement d'un observatoire indépendant des forêts avec les OSC et les communautés rurales exige préalablement de :

- Démystifier le concept, en faisant clairement comprendre aux acteurs impliqués qu'il s'agit, à travers la notion d'OIF, d'un ensemble d'activités qu'ils pratiquent parfois inconsciemment au quotidien, lorsqu'ils vaquent à leurs activités de chasse, de pêche ou agricole, etc.
- Dire qu'observer consiste à : (i) se rendre compte qu'un arbre qui retenait souvent leur attention, pour une raison ou pour une autre, a été abattu. (ii) De se demander qui a pu le faire ; (iii) noter qu'un opérateur privé, riverain à leurs terroirs villageois, étend ses activités dans les coins de forêts qui leur reviennent, etc. ; (iv) se demander s'il est normal d'ouvrir des routes partout dans la forêt ; (v) d'enfourer du bois ou d'abandonner des grumes sur sites ; (vi) de couper des arbres ayant un diamètre faible...et d'engager un mécanisme de collecte d'informations objectives sur ces faits.
- Expliquer, par des mots très simples, comment utiliser les outils et techniques propres à un exercice d'OIF.
- Privilégier la pratique aux explications théoriques. Pour cela, faire accompagner les explications par des exercices pratiques sur le terrain.
- Toujours identifier des personnes ressources, au niveau des villages, qui présentent des aptitudes au-dessus de la moyenne de la communauté.
- Construire autour des personnes ressources identifiées, la stratégie de diffusion et d'assimilation des techniques d'OIF au niveau des villages.
- Créer un mécanisme d'information permanent, dont la caractéristique essentielle consiste à mettre en place un relais court, mais dynamique, de remontée des alertes d'infractions.
- Faire des descentes fréquentes dans les bassins forestiers en observation.

Les rapports d'activités du projet et les contenus des modules de formation sur les techniques d'OI ont été imprimés et remis à chaque OSC partenaire, afin de permettre une

assimilation complète des enseignements.

Les parties prenantes visées par le partage d'expériences sont notamment le collège de l'administration et le secteur privé. Les raisons de ce choix tiennent tout d'abord du fait que les cibles indiquées font, par leurs représentants, partie du panel des experts qui préparent les travaux de la négociation de l'APV et la mise en œuvre de l'accord.

Ensuite, il y a qu'il est impératif de partager les connaissances avec les autres parties prenantes, afin que tout le monde soit au même niveau de connaissances. Le mérite de cette démarche est de faciliter la compréhension des revendications d'une partie prenante lorsqu'elle estime son rôle nécessaire pour l'adoption d'un outil du FLEGT, ou encore lorsqu'elle juge son implication impérative pour la bonne mise en œuvre.

III -Actions de visibilité

La visibilité de la Commission Européenne, de la FAO, du Secrétariat ACP et du projet a été assurée par une mise en ligne régulière sur le site de Brainforest (www.brainforestgabon.org), des informations concernant le projet.

Outre la diffusion des informations en ligne, des supports de communication ont été produits afin de faciliter la compréhension de l'OI aux communautés et aux Autorités locales. Ces supports, conformément aux orientations en matière de visibilité, arborent les logos de l'Union Européenne, du programme ACP-FLEGT, et de la FAO. Ils indiquent également la source du financement qui rend possible la mise en œuvre des activités.

IV - Activités non achevées et raisons du non-achèvement

Toutes les activités prévues à ce stade du projet ont été mises en œuvre. Néanmoins, il est objectif de dire que cette mise en œuvre intégrale n'a pas été possible sans la révision du programme qui fut accordé à l'action.

Aussi, le nouveau plan de travail qui a gouverné les activités relatives à ce rapport d'étape se présentait comme indiqué ci-dessous.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Activités	Lieux (villes et provinces)	Périodes en 2012
Ateliers de formation sur les techniques d'Observation Indépendante des forêts : i) sessions techniques sur les types d'irrégularités physiques ; ii) sessions techniques sur la préparation d'une mission d'OIF ; iii) sessions de formation sur l'utilisation du GPS en vue d'une collecte de données liées aux abattages illégaux	Oyem (Woleu-Ntem)	Du 06 au 12 septembre 2012
	Kango (Estuaire)	Du 13 au 19 septembre 2012
	Mouila (Ngounié)	15 au 21 octobre 2012
	Tchibanga (Nyanga)	Du 22 au 28 octobre 2012
Atelier de formation à Libreville	Libreville	Du 26 et 27 septembre 2012
Atelier de clôture	Libreville (Estuaire)	08 Décembre 2012

Budget résumé (Présentation type)

Ligne Budgétaire	Unité	# Unités	Coût Unitaire (en USD)	Budget Total (Financement FAO)		# unités	Dépenses/Niveau de réalisation durant la période juin 2011 - juillet 2012		Solde (FCFA)
				USD	FCFA		Coût unitaire (FCFA)	Total (FCFA)	
1. Ressources humaines									
1.1 Personnel permanent									
1.1.1 Chef de Projet	Par mois	12	1 000	12 000,00	6 000 000	12	500 000	6 000 000	0
1.1.2 Assistant de Projet	Par mois	12	600	7 200,00	3 600 000	12	300 000	3 600 000	0
1.1.3 Agent financier	Par mois	12	400	4 800,00	2 400 000	12	200 000	2 400 000	0
1.1.4 Responsable communication	Par mois	12	400	4 800,00	2 400 000	12	200 000	2 400 000	0
Sous total Ressources humaines				43 920,00	21 960 000			14 400 000	7 560 000
2. Voyages									
Sous total Voyages (4 missions d'information)	mission	4		32 880,00	16 440 000			10 663 335	5 776 665
3. Equipements									
4. Coûts opérationnels									
4.2 Location des bureaux	Par mois	12	2 000	6 000,00	3 000 000	12	250 000	3 000 000	0
4.3.1 Consommables quotidiens (rames, encres, stylos etc)	Par mois	12	300	3 600,00	1 800 000	10	150 000	1 522 880	277 120
Sous total Coûts opérationnels				9 600,00	4 800 000			4 522 880	277 120
5. Ateliers/Formations									
5.1 Atelier 1 : Lancement du projet (17 jours, 15 Pers)	Atelier	1	5 620	5 620,00	2 810 000	1		2 735 664	74 336
5.2 Atelier 2 : Information sur la notion d'observation indépendante des forêts	Atelier	1	9 120	9 120,00	4 560 000	1		4 493 765	66 235
5.3 Session de formation 1 (MITZIC, 7 jours, 15 Pers)	Formation	1		2 080,00	1 040 000	1		1 050 000	-10 000
5.3 Session de formation 1 (KANGO, 7 jours, 15 Pers)	Formation	1		2 080,00	1 040 000	1		1 050 000	-10 000
5.3 Session de formation 1 (TCHIBANGA, 7 jours, 15 Pers)	Formation	1		2 080,00	1 040 000	1		1 050 000	-10 000
5.3 Session de formation 1 (MOUILA, 7 jours, 15 Pers)	Formation	1		2 080,00	1 040 000	1		4 493 765	-3 453 765
Sous total Ateliers / Formations									
6. Gestion de l'information									
6.1 Publications									
6.1.1 Production supports de	Par unité	25	120	3 000,00	1 500 000			470 000	1 030 000
6.1.2 Production documentaires audio	Par unité	7	600	4 200,00	2 100 000			0	0
6.1.3 Animation site Web	Par unité	12	300	3 600,00	1 800 000			900 000	900 000
6.2 Actions de visibilité	Par unité								0
Sous total				10 800,00	5 400 000			1 370 000	4 030 000
TOTAL				135 000,00	67 500 000			38 185 644	29 314 356

ANNEXES

Les annexes présentent en détails les contenus des modules de formation et les échanges que ces contenus ont suscités. Ils livrent également les comptes rendu des missions qui se sont déroulées à l'intérieur du pays.

I - Annexe 1: L'atelier de Libreville.

L'atelier de Libreville avait pour but de faciliter la compréhension de la notion d'« infraction forestière » aux OSC de la plateforme FLEGT du Gabon. Cette mise en lumière devait aboutir à une meilleure internalisation, par les OSC et les communautés rurales, de tous faits relevant de cette notion.

Les activités de l'atelier ont, à cet effet, tourné autour de l'identification des différents domaines du secteur forestier au sein desquels des pratiques relevant des infractions forestières sont observables de façons récurrentes.



I - 1) Les principales infractions physiques.

Développée par le Point focal FLEGT/APV de la société civile gabonaise, Richelieu ZUE OBAME, la communication donnée à cette occasion s'articulait sur quatre points: (i) c'est quoi une infraction forestière ; (ii) quelles sont les formes possibles d'infractions forestières ; (iii) comment constate-t-on une infraction ; (iv) qui est habilité à le faire.

a) *La Définition de la notion d'infraction forestière.*

Dès l'entame de la communication, le Point focal FLEGT a précisé que les faits matériels qu'évoque la notion « infraction forestière » sont très vastes dans les textes réglementaires gabonais.

Le Code forestier (la Loi 16/01), a-t-il ajouté, utilise ce terme pour qualifier toutes les situations de violation des dispositions réglementaires.

Le but de l'exposé n'est donc pas de proposer une définition formelle à la notion d'infraction forestière pour chaque fait matériel spécifique. Il est plutôt nécessaire de faire comprendre aux OSC le contexte dans lequel des faits matériels liés aux activités forestières pourraient être qualifiés d'infractions.

Poursuivant, le conférencier ajoutera : « La matière sur laquelle les Organisations de la Société Civile et les communautés rurales sont invitées à apporter leur contribution est le processus de surveillance des activités forestières à travers l'OIF. Aussi, est-il nécessaire de circonscrire la perception des infractions forestières », afin de rendre les acteurs efficaces sur le terrain.

Suite à ces précisions, le Point focal FLEGT a laissé entendre qu'au regard du contexte de la gouvernance dans le pays, et au regard aussi du niveau organisationnel et de maturité technique général des OSC du réseau FLEGT, les créneaux stratégiques à investir en urgence, pour le moment, devraient être:

- Le respect des procédures en matière d'aménagement des forêts ;
- Les droits d'usages coutumiers ;
- Les dispositions économiques et sociales de la Loi forestière.

En effet, « il est stratégique de travailler sur les infractions forestières touchant aux domaines sus indiqués », dira à nouveau le Point focal FLEGT. Car, ces infractions sont facilement « accessibles et observables » par les OSC et les communautés.

Par la maîtrise de la méthodologie de suivi des activités forestières à cette échelle, les

OSC pourraient intégrer plus facilement les strates suivantes de la filière bois.

Par contre, en s'attaquant aux activités liées: (i) au suivi du paiement des taxes forestières, (ii) à la traçabilité des cargaisons, ou encore (iii) à la conformité des opérations douanières par exemples, sans être certain de maîtriser les exigences techniques nécessaires à ces exercices, le risque de décrédibiliser l'action de la société civile devient important.

Or, l'un des stratagèmes dont font régulièrement usage les Autorités gouvernementales pour justifier leur refus d'impliquer les OSC à la gestion de la chose publique, c'est justement d'évoquer le « déficit » de capacités techniques de ces acteurs à aborder utilement les questions traitées.

Aussi, l'idée de mettre sur pied l'OIF, tout en intégrant progressivement les champs d'investigation, nous semble justifiée, dira Richelieu ZUE OBAME, au terme de l'exposé sur ce point.

Réagissant aux propos du Point focal, les responsables des ONG de la plateforme FLEGT «Environnement Gabon» ont pris la parole pour faire les interventions suivantes :

L'ONG Mouyissi-Environnement.

Basée dans le Sud-est du Gabon, précisément dans la ville de Mouila, le responsable de cette OSC dira que l'analyse stratégique du point focal est objective, mais qu'elle soulève aussi des préoccupations pratiques pour la plateforme :

1- de quel temps disposons-nous pour former nos membres aux différentes problématiques qui ont été évoquées ici, lorsqu'on sait que l'exploitation, et donc les pratiques illégales, elles, se poursuivent. Pour une région enregistrant énormément d'activités forestières, la question de l'échelle du temps est cruciale.

2- où trouverons-nous les ressources nécessaires pour supporter ces programmes de renforcement des capacités graduels.

L'ONG «Dynamique Mitzicoise».

Active dans la province du Woleu-Ntem, au nord du Gabon, Monsieur Ibrahim Edan de cette OSC, réagissant à son tour, dira que la question du renforcement des capacités sur ces points évoqués pourrait être résolue autrement, sans avoir besoin de séquencer la formation.

A son avis, la véritable question qu'il faut se poser, c'est comment la société civile entend-

t-elle atteindre un seuil de couverture satisfaisant des différentes pratiques d'infractions forestières, et rendre des rapports de qualités honorables aux parties prenantes et aux différents bailleurs qui supportent les activités des OSC.

Poursuivant, le responsable de la « Dynamique Mitzicoise » dira que deux pistes sont à explorer. La première est la nécessité de convaincre les Autorités Locales à l'idée que les OSC peuvent travailler avec elles dans un esprit de synergie des actions et des efforts, pour garantir une gestion durable des ressources naturelles présentes sur leurs territoires respectifs.

La seconde piste est de développer des projets communs visant, entre autres, le renforcement des capacités, et supportés en parti par ces Administrations et les bailleurs traditionnels de la société civile.

Par cette approche, pense Monsieur Edan, la couverture des champs de formation peut être simultanément globale, tout en renforçant le partenariat OSC –Autorités Locales.

L'ONG Environnement sans Frontières.

Monsieur Hubert Aimé KOUMBA, responsable de ladite structure, est quant à lui intervenu pour signaler l'urgence, à son avis, de mettre en œuvre au profit de la plateforme et des communautés rurales étendues aux Autorités Locales, un programme de renforcement des capacités axé sur la facilitation de l'accès aux Lois et à « l'explication facile » des contenus de ces Lois.

Les OSC, poursuivra t-il, ne seront efficaces pour traquer les infractions, qu'à condition de comprendre d'abord la Loi et son contexte global, ainsi que les enjeux que révèle l'application des Lois.

Remerciant les différents intervenants pour la profondeur des contenus de leurs propos, le point focal a rassuré l'auditoire en indiquant que le schéma technique qu'il a décrit et qui demande qu'il y ait une maîtrise graduelle des champs d'investigations des illégalités n'est pas antinomique des avis des uns et des autres. Il est simplement mû par une attitude stratégique, compte tenu des facteurs globaux à intégrer dans l'équation, si on veut atteindre une efficacité maximale en termes de répression des pratiques illégales dans la filière bois gabonaise.

Cette précision faite, le point focal s'est ensuite attelé à présenter aux participants quelques types d'infractions forestières facilement observables dans le cadre d'une mission d'OIF externe.

b) *Les infractions forestières les plus identifiables.*

► **En matière d'aménagement des forêts (Article 276).**

- exploitation sans plan d'aménagement ou avec un plan d'aménagement non agréé;
- non respect du plan d'aménagement ;
- non respect des quotas de production, de transformation et d'exportation ;
- ouverture des limites et bornage avec appareils topographiques non conformes;
- exploitation intensive dommageable à l'environnement
- non respect des latitudes d'abattages ;
- Coupes en dessous du diamètre.

► **En matière des droits d'usages coutumiers**

- inobservation de la réglementation sur les droits d'usages prévus à l'article 14;
- non respect des sessions agricoles;

► **Des dispositions économiques et sociales**

Application des dispositions de l'art 251

c) *La Constatation des infractions forestières.*

Abordant le point sur la constatation des infractions forestières, le point focal a dit aux acteurs de la société civile que les infractions sont constatées sur procès-verbal établi selon les modalités définies par voie réglementaire à l'Article 264 du code forestier, sous peine de nullité. Les procès-verbaux visés à l'article 264 ci-dessus font foi jusqu'à inscription de faux des faits matériels relatifs aux infractions constatées (Article 265). La personne condamnée par défaut qui fait opposition, peut s'inscrire en faux contre le procès-verbal sur la base duquel le jugement a été rendu. (Article 266).

Suite à cette présentation, un responsable d'OSC a voulu en savoir plus sur le contenu qui précède.

L'ONG Nyanga-Tour.

Monsieur Jean Nestor PAMA PAMA de l'ONG Nyanga-Tour, installée dans le Sud du Gabon, a pris la parole et s'est demandé si les procès verbaux de constatation des infractions forestières que devront rédiger les OSC, sont vraiment tenus d'être conformes au model qu'édicte l'article 264 du code forestier.

Poursuivant sa réflexion, il a dit avoir des doutes sur la probabilité qu'une Autorité administrative en charge des forêts soit à même de rendre disponible aux OSC, les standards pratiques de procès verbaux. L'enjeu, à son avis, étant de ne pas créer des conditions de crédibilité aux rapports produits par les ONG et les communautés rurales.

Répondant à cette intervention, le point focal précisera que les modèles de procès verbaux dont il est fait mention ici sont prescrits par voie réglementaire pour faciliter les procédures judiciaires. Par contre, ajoutera-t-il, « la crédibilité des rapports d'OIF sera fonction de la maîtrise par vous, des outils techniques qui seront dispensés dans le cadre des sessions de formations pratiques en forêts ».

Par ailleurs, tout en disant qu'il reconnaît la valeur de la remarque faite par Monsieur PAMA, le Point focal soulignera qu'« il est utile de dire que la constatation des infractions forestières, pour des fins de procédures judiciaires, ne relève malheureusement que de la compétence administrative des Agents des Eaux et Forêts ».

« Dans le cas de l'OIF que voudraient diligenter les OSC gabonaises, il faut surtout retenir qu'il ne s'agit pas d'engager des procédures judiciaires, du moins pas directement, à partir de vos rapports d'observations. Il s'agit, à contrario, de fournir aux instances du processus de mise en œuvre de l'APV des renseignements tangibles sur des pratiques délictueuses. A leur tour, sur la base des informations données par les OSC, de mobiliser une procédure d'enquête pour des fins judiciaire », conclura-t-il sur ce point.

d) Qui est habilité à constater les infractions forestières.

Le Point focal FLEGT a établi un lien entre la question de savoir : Qui est habilité à constater les infractions forestières, et le point des discussions précédentes, suite à la question de Monsieur PAMA.

A nouveau, il a rappelé à l'assistance qu'en matière de constatation des infractions forestières, les textes réglementaires disent que cette activité est de la compétence exclusive des agents des Eaux et Forêts, car ce sont des officiers de police judiciaire assermentés et à compétence spécialisée.

En effet, en fonction de leur grade, les agents prêtent serment devant la juridiction compétente selon les modalités définies par voie réglementaire (Article 263 de la Loi 16/01 dite code forestier).

De ce point de vue, et en l'absence d'une modification des textes, il est difficile d'obtenir que les OSC fassent de la constatation des infractions, dira le Point focal. En d'autres

termes, il est difficile de penser que des rapports de missions d'OIF puissent acquérir un statut de procès verbaux (PV) de constatation des infractions forestières.

Réagissant à ce qu'ils ont perçu comme des preuves formelles que le gouvernement veut exercer une gestion opaque des ressources forestières du pays, en s'arrogeant le monopole du contrôle des opérations forestières, quelques acteurs de la société civile se sont demandés si des moyens de recours existent pour contraindre le gouvernement à valider les conclusions d'un rapport d'OIF de la société civile.

A cette question, le point focal FLEGT a répondu que la société civile est membre du comité de négociation, puis de mise en œuvre de l'APV. Dès cet instant, la force contraignante dont elle dispose réside dans la capacité à dénoncer au niveau de ces instances là, tout fait avéré de non prise en compte d'une infraction démontrée.

Outre le fait d'être une partie prenante importante du comité de négociation et de mise en œuvre de l'APV, la société civile dispose de la capacité de saisir l'Auditeur indépendant et même l'UE, dira Richelieu ZUE OBAME.

Il y a donc lieu de retenir que la mission des OSC est d'observer de l'extérieur, la façon dont les activités se déroulent et d'en dresser des rapports à soumettre aux autorités compétentes, aux partenaires du secteur privé, à l'Auditeur indépendant et à l'UE.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE II



Brainforest

Projet FAO phase 2

Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance

Atelier de formation sur les techniques d'Observation Indépendante des forêts Mercredi 26 septembre – Jeudi 27 Septembre 2012 Hôtel Hibiscus (Quartier Louis) Libreville

Mercredi 26 septembre

Atelier de formation sur les techniques d'OIF (jour 1

9h00-9h30 Enregistrement des participants - Ouverture - Tour de table des participants - Ordre du Jour – Règles du jeu - Objectifs des 2 jours

09h30-10h30 **Rappels sur l'OIF (Phal Gualbert Mezui Ndong)**

10h30-11h00 **Pause-Café**

11h00-11h30 **Présentation 1 : Les principales infractions du secteur forestier (Richelieu Zué Obame)**

11h30-12h00 **Débats**

12h30 – 13h00 **Présentation 2 : La méthodologie de collecte des données (Olivier Meyer Obiang)**

13h00 – 13h30 **Discussions**

13h30-14h30 **Pause-Déjeuner**

14h30-15h00 **Présentation 3 : La planification, la préparation et la réalisation d'une mission d'OI (Phal Gualbert Mezui Ndong)**

15h00 – 15h30 **Discussions**

15h30 - 16h00 **Présentation 4: La rédaction des rapports de mission d'OI (Olivier Meyer Obiang)**

16h00- 16h30 **Débats**

Jeudi 27 Septembre

Atelier de formation sur les techniques d'OIF (jour 2)

9h00 – 9h30 Rappel de la 1ère journée (Richelieu Zué Obame)

9h30 - 10h00 Difficultés rencontrées et leçons apprises (Participants)

10h30-11h00 Pause-Café

11h00- 11h30 Présentation 1 : Introduction à l'utilisation du GPS (Sam Nziengui Kassa)

11h30-12h00 Discussions

12h00-12h30 Présentation 2 : Introduction à l'utilisation du logiciel de cartographie Mapsource (Sam Nziengui Kassa)

12h30-13h30 Pause-Déjeuner

13h30-15h30 Exercices pratiques sur les méthodes d'enquête (utilisation de la fiche de collecte de données et du GPS)- Sam Nziengui Kassa-

15h30-17h30 Exercices pratiques sur le traitement des données collectées (utilisation du logiciel Mapsource)- Sam Nziengui Kassa-

17h30 Clôture (Richelieu Zué Obame)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II



Projet FAO phase 2

«Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance»

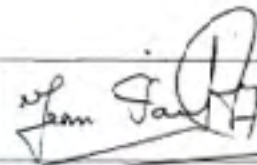
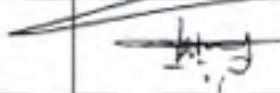
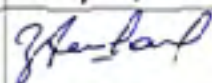
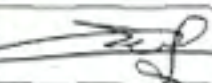
Atelier de formation sur les techniques d'Observation Indépendante des forêts

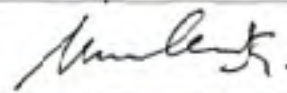
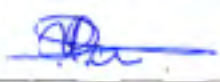
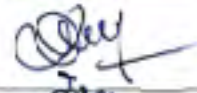
Mercredi 26 septembre – Jeudi 27 Septembre 2012

Hôtel Hibiscus (Quartier Louis) Libreville

N°	Nom (s) et Prénom (s)	Organisation/Fonction	Signature
1	ENIGONE ONDO ALAIN	H2O GABON Délégué Provincial Estuaire	
2	NDEMBET Ladiolas D.	MUYISSI ENVIRONNEMENT Pdt	
3	PAMA-PAMA Jean-Nestor	ONG Nyanga-Tour	
4	Palnick Emery Afine	H2O GABON Volontaire Ambiental	
5	BELLA France Carole	O.N.G. Conscience P. Environnement	
6	Régis Mickala	ONG Sauvons la Plante	
7	MINISA Naruse	DENSEA	
8	NGUENA ALLOBO FREDY	IBONSA	
9	Yannick FALSIHER ANCRET	Amis du Zangha	
10	JORÉ JOSEPH MARICA	ONG BISSOMBI	

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

11	Mougeisme Jean Paul	Ivaru-IBOTI	
12	HUBERT AINE' KOUTBA	E.S.F.	
13	Yapht Kamen Axelie	Brainforest	
14	Therang-Thierry-HIZANETH	E.S.F	
15	MEYE OBIRO Olivier	Brainforest	
16	KOUMBA-KOUMBA Guy	Fogaped	
17	OBIANG ANGWE Paul	IRAF chichen	
18	ZUE OSHATE Richelieu	Brainforest/pind fol	

19	Chimene ntougou	Coconsultante organisé	
20	YEMBI Paulin	CADDE	
21	TSIMBA MOUZY Carine	CADDE	
22	TESSE Lydie	FOVIGENA	
23	EYANG EFFA Edwige	FENSED / REFADO-GABONS	
24	IBOUZAI-GA Delphin	Coordinateur des Projets ONG. IVARU-IBOTI	
25	MOUGHOLA ASSEURON Daniele Diane	Brainforest	
26	AZIBE DALLIS Arielle	Brainforest	

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II



Projet FAO phase 2

«Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance»

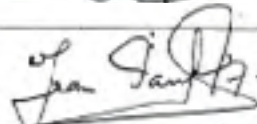
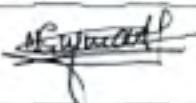
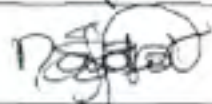
Atelier de formation sur les techniques d'Observation Indépendante des forêts

Mercredi 26 septembre – Jeudi 27 Septembre 2012

Hôtel Hibiscus (Quartier Louis) Libreville

N°	Nom (s) et Prénom (s)	Organisation/Fonction	Signature
1	OBIANG ANGWÉ Paul	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières IRAF chercheur	
2	YEMBI Paulin	CADDE	
3	MAARÉ Nathalie	Consultante	
4	KOUMBA-KOUKOUA Guy	FOGAPED	
5	KOUMBA HUBERT AIDÉ	E.S.F	
6	HIGAHITH-Thérèse Thierry	E.S.F	 higahith@ yahoo
7	MARE OMA FIANCHI	S.E. Brainforest	
8	Sylvain NZE NGUEMA	DGEF/MINEF	adouma.2008@gmail.com 07.36.68.26.
9	DORE JOSEPH HABIKA	BIOTOMBI	05.26.52.95
10	YANNICK FAUSTHER AWOREI	Ami du Sangolin	06 21 00 20

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

11	NARUÏSH MINTSA TU AGA'A	FENSED	07 28 35 09 - 06 12 12 77 naruisshmintsa@yahoo.fr
12	Régis Mickala	Sauvons la Planète	07 18 02 59 sauvonslaplanete@yahoo.fr
13	Bella France Carole	Conscience B. Environnement	07 84.43.16 BellaFranceCarole@yahoo.fr
14	ENIGONE ONDO ALAIN	H2O FARBON Délegé Provincial Estuaire	07 13.34.07 alainet
15	Pahuc Emory Afine	H ₂ O Gabon Mimboul (Waka Waka)	07.13.88.30/06.20.68.47 Pahuc
16	NDEMBEI Ladias Marie	MUYISSI Environnement Pdt	07.84.37.85 ladiasdemajon@gmail.com
17	Mapthi Kourou Axelie	Brainforest	06605954 mapthik@gmail.com
18	TESSE Lydie	FOVIGENA	
19	Moungiama Jean Paul	IRARU - IBOTI	
20	EDANE Olivier	Director Générale de l'Éducation populaire.	
21	IBOUARIGA Delphin	Coordonnateur Général ONG - IRARU - IBOTI	
22	NGUENA ALIGO Freddy	IBONGA	
23	MOUGHOLA ASSOUMOU Danielle Diane	Brainforest	
24	AGZET Dalia Anielle	Brainforest	
25	ZAE OBAE Rachel	Brainforest/Print full FLEGI	
26			

II - Annexe 2: Les Sessions de formation pratiques de l'intérieur du pays.

L'annexe 2 traite des activités planifiées aux points 2.2 et 2.3 du protocole d'accord. Ces activités se déclinent ainsi qu'il suit :

- 2.2 Organiser 4 sessions de formations théoriques à l'utilisation du GPS (les sessions théoriques se tiennent sur 2 jours : 1 en salle et 1 d'exercice en ville. et sont immédiatement suivi des sessions pratiques sur sites en forêts durant 4 jours pour 15 personnes);
- 2.3 Organiser 4 sessions de travaux pratiques sur sites forestiers durée 4 jours pour 15 personnes (ces sessions démarrent dès la fin de la formation théorique).

NB : les sessions théoriques et pratiques ont donc été programmées au cours des mêmes missions, et se sont exécutées l'une à la suite de l'autre pour rationaliser les coûts et maximiser la capacité d'appropriation des leçons apprises.

Les sessions pratiques se sont déroulées dans des régions abritant des concessions forestières à l'intérieur du pays (Woleu-Ntem, Estuaire, Ngounié, Nyanga). Le but de ces sessions était de mettre les OSC et les ruraux en situation réelle d'apprentissage des techniques d'OIF sur le terrain. Il était aussi question de donner aux OSC la possibilité de se familiariser avec les outils techniques de l'OIF.

A cet effet, pour chaque outil une phase d'explications théoriques en salle précédait la descente en forêt. Il y a lieu de préciser que les contenus théoriques développés en salle devaient rester accessible aux OSC, et surtout aux membres des communautés rurales.

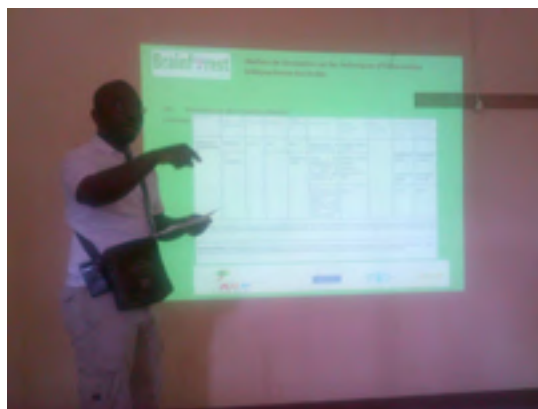
Les éléments de discussions et d'exercices pratiques:

- L'apprentissage des règles méthodologiques de collecte des données ;
- L'apprentissage de comment on planifie une mission d'OIF externe ;
- l'initiation à l'utilisation du GPS pour une collecte des données liées aux infractions;
- l'initiation à l'utilisation du logiciel Mapsource pour un traitement des données SIG.

II - 1) La Méthodologie de la collecte d'informations.

L'initiation à la méthodologie de collecte d'informations a été assurée par Monsieur Olivier MEYE OBIANG, Assistant juridique, consultant.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II



Ce dernier a structuré son module autour des points clés suivants : (i) quels sont les objectifs de la collecte des données ; (ii) comment se présenter auprès des parties prenantes lorsqu'on collecte des données; (iii) quels sont les principaux outils de collecte des données ; (iv) et enfin, comment analyser des données d'OIF et présenter son rapport.

a) Les objectifs de la collecte des données.

Selon Monsieur MEYE, les objectifs d'une collecte des données dans le cadre d'un OIF sont simples :

- Confronter les pratiques forestières aux dispositions réglementaires en vigueur, afin d'évaluer leur niveau de conformité aux Lois ;
- Rédiger à partir des données d'enquêtes, des rapports d'OIF objectifs.

Poursuivant ses explications, Monsieur MEYE a indiqué aux participants qu'« il arrive que des opérateurs privés et même les administrations ne respectent pas scrupuleusement les dispositions réglementaires forestières ». Dès lors, l'objectif de l'outil (la collecte des données) qu'ils vont assimiler est de confronter les pratiques des acteurs aux Lois en vigueur.

Illustrant ses propos, le consultant s'est appesanti sur les règles et procédures en matière d'aménagement des forêts. Sans être exhaustif, il a fait observer que la Loi forestière gabonaise recommande entre autres : (i) la subdivision de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) en Unités Forestières Aménagées (UFA) ; (ii) la division de chaque UFA en assiettes annuelles de coupe ; (iii) l'exploitation de chaque assiette de coupe sur une durée de 3 ans non renouvelable.



Le constat sur le terrain, dira-t-il, est que les opérateurs observent à minima l'application des dispositions ci-dessus énoncées. Sur plusieurs millions d'hectares de forêts déclarées sous aménagement durable au Gabon, seuls quelques opérateurs disposent d'un plan d'aménagement provisoire ou validé par l'Administration des Eaux et Forêts, conforme au code forestier (Loi 16/01 du 31 Décembre 2001).

Les administrations sectorielles, et dans le cas d'espèces les Eaux et Forêts, peinent à faire appliquer la Loi dans son entièreté. C'est dans un tel contexte que collecter des données aux fins de publier des rapports d'OIF devient un exercice intéressant, a conclu Monsieur MEYE.

b) La présentation dans la méthodologie de la collecte des informations

Venant à la présentation, lors des séances de formation, Mr MEYE a dit à l'assistance que pour collecter des informations, un exercice crucial à réussir absolument, c'est de savoir se présenter auprès de l'informateur.

Poursuivant, il ajoutera que la manière de se présenter aux autres parties prenantes facilite ou non l'accès aux informations. Bien se présenter est donc crucial, car cela met en confiance l'informateur et pousse ce dernier à vous livrer des informations, même celles que vous n'avez pas demandé.

Cherchant à mieux se faire comprendre, le consultant a dit à l'auditoire que bien se présenter consiste à faire usage d'un certain nombre de choses simples mais efficaces:

- (i) s'identifier formellement en déclinant son nom et prénom, le nom de l'entité

- juridique à laquelle on appartient si c'est une OSC, ou du village d'origine si vous êtes un rural, natif d'un village périphérique d'une concession forestière attribuée ;
- (ii) présenter l'objet de la mission. Il vaut mieux avoir un objet précis à la fois ;
 - (iii) préciser le but de la collecte des informations. Dire en quoi votre démarche est utile pour vous, mais aussi pour l'autre partie prenante ;
 - (iv) cultiver une approche de soi facile, c'est-à-dire rester poli et courtois en toute circonstance.

Les explications suivantes ont été par la suite fournies par le consultant :

(i) S'identifier formellement.

Sur la nécessité de savoir s'identifier, le consultant a fait remarquer aux participants que les informateurs se sentent souvent en confiance lorsqu'ils savent avec qui ils discutent. Dans le contexte rural, la multiplicité des liens culturels fait parfois ressortir des relations de parentés coutumières qu'on ne soupçonne pas dans un village reculé. A partir de là, la probabilité que les informations dont vous avez besoin vous soient données est grande. Il faut donc se présenter en donnant aussi ses liens culturels, car susceptibles de révéler une relation de parenté.

Toutefois, a dit Monsieur MEYE, cette tactique est efficace lorsqu'on veut collecter les données auprès des populations rurales riveraines, ou lorsqu'on interroge des travailleurs de l'entreprise mise en cause, surtout s'ils sont originaires de la région.

Dans le cas des entreprises et des administrations, il importe, lorsqu'on est une OSC, de préciser depuis combien de temps on travaille sur la question polémique. Quels projets a-t-on mené et quels résultats a-t-on obtenu. Faire référence à des cadres de collaborations possibles auxquels on est associé dans le cadre du présent travail. Faire références aux contextes ou agendas internationaux en liens avec votre enquête et qui justifient et légitiment votre démarche.

En résumé, le consultant a encouragé les OSC et les ruraux à se souvenir que les thématiques sur lesquelles ils vont travailler sont liées à un contexte global national ou international, et que pour bien se mouvoir, ils devront user de toutes les techniques visant à briser « le mur de la méfiance ou du rejet ».

(ii) Présenter l'objet de la mission

Aller au devant d'un informateur avec un objet de mission très précis est intéressant et efficace. Aussi, Monsieur MEYE dira aux participants qu'il est utile, pour eux, de cerner

l'objet d'enquête avant d'aller collecter des informations sur le terrain.

Il faut bien présenter son objet, de sorte qu'il ne soit pas ambivalent, ni équivoque, dira Monsieur MEYE. L'objet doit évoquer une problématique et une seule. Quitte à ce que ladite problématique s'inscrive dans un contexte plus large, les OSC dans le cadre de leur OIF, doivent présenter des objets de missions de collecte bien circonscrits.

Afin d'aider les participants à mieux comprendre, des exercices de formulation et de présentation d'objet de collecte ont eu lieu. Il s'agissait en résumé d'amener les uns et les autres à un niveau de précision efficient dans la délimitation de ce sur quoi ils veulent collecter des informations.

(iii) Préciser le but de la collecte d'information.

Venant au but d'une opération de collecte des données, le consultant dira que «le but c'est l'ultime utilité de votre processus de collecte des données. C'est ce à quoi vont servir les informations recueillies. C'est ce qui justifie la nécessité d'aller rechercher cette information».

(iv) Cultiver une approche facile de soi.

Cultiver une approche facile de soi renvoie aux attitudes qu'il convient d'afficher lorsqu'on va au contact des informateurs, a dit Monsieur MEYE à l'adresse des participants.

Parce qu'elle fait partie du processus de présentation, l'approche de soi influence considérablement l'informateur. Aussi, a-t-il recommandé de rester courtois, poli, mais aussi sur de soi.

c) Les outils de collecte des données.

Avant d'aborder les discussions sur les outils de collecte d'informations, le consultant a souvent expliqué qu'il existe une grande diversité de documents pouvant servir de sources de collecte des données dans le cas d'un OIF.

Au-delà des infractions physiques que vous observerez en forêts, dira-t-il assez souvent, il faut demander les documents ci-dessous et exploiter leurs contenus.

Selon les types d'infractions recherchées, on a les documents suivants:

- *Les documents légaux spécifiques aux sociétés forestières*
- *Les documents servant à l'enregistrement des informations d'exploitation : exemple les carnets de chantiers, de transport des grumes, etc.*

- Les documents statistiques
- Les documents internes de l'administration.

Venant aux outils de collecte, Monsieur MEYE a surtout présenté le questionnaire d'enquête. Il a indiqué qu'il s'agit d'un outil de collecte d'informations dont l'utilisation peut se faire sous des formes variées :

1. Entretiens collectifs (focus group) ou individuels.

A/ Forme directive basée sur un questionnaire. Ici, les questions sont fixes, faisant appel à des réponses précises. Cette façon de procéder a un avantage : c'est celui de limiter les risques de biais dans la collecte des informations.

B/ Forme semi-directive : Les entretiens sont également basés sur un questionnaire. La différence avec les entretiens directifs réside dans le degré de liberté laissée à l'informateur pour répondre aux questions qui lui sont posées. Le consultant a préconisé cette forme aux séminaristes, en leur disant qu'elle a le mérite d'être ouverte et met l'informateur à l'aise.

d) Comment analyser des données et présenter les résultats d'OIF dans un rapport.

L'analyse des informations collectées et la présentation des résultats ont été les objets de cet exercice. Il s'agissait d'amener les OSC et les ruraux à savoir extraire de ce qu'ils ont pu enregistrer comme données, l'information essentielle, nécessaire pour bâtir un rapport d'OIF.

Pour faciliter la compréhension des auditeurs, le consultant a articulé l'exercice autour des points suivant :

(1) Les identifiants.

Il s'agit de l'ensemble des éléments utiles qui informent sur la mission et sur le rapport qui a été produit :

(i) Un numéro de référence unique de la mission. Chaque mission, en effet, devra disposer d'un numéro de référence unique pour ne pas confondre les informations et fragiliser les rapports. (ii) Date et type de la mission (ex. conjointe, indépendante).

(iii) Informations sur les concessions forestières visitées : lieu (département), type de concession (PFA, CFAD), nom de l'exploitant/société. (iv) Nom des membres de l'équipe de l'OI, des agents de contrôle forestier du gouvernement, et de tout autre représentant officiel (local) impliqué dans la mission.

(2) Liste d'abréviations.

Nécessité de disposer d'une liste d'abréviations, afin de rendre compréhensible à tout lecteur, les différents sigles utilisés.

(3) Résumé exécutif.

Le rapport de mission d'OI doit offrir les qualités suivantes : Clarté et Concision.

(i) La clarté : Il s'agit d'exprimer les faits observés de la façon la plus simple et facile à comprendre. Sans ambiguïté. Exemple, un rapport qui veut parler des coupes de bois en dessous du diamètre légal d'abattage doit le dire ainsi.

(ii) La Concision : Il s'agit de dire les choses en peu de mots, tout en veillant à dire l'essentiel.

(4) Introduction.

L'introduction du rapport d'OI doit fournir les informations suivantes :

(i) Contexte de la mission : Dire s'il s'agit d'une mission conjointe ; reprendre les termes du programme de mission du Ministère chargé des forêts, sinon ceux de l'OI. Préciser le calendrier de la mission.

(ii) Localisation géographique et administrative du lieu d'enquête

La méthodologie appliquée pour rechercher l'information doit être indiquée dans un rapport d'OIF. Il s'agit de dire : (i) si vous avez fait de la recherche documentaire et exploité des documents en lien avec le thème de la mission. Quelles informations avez vous collecté dans ces documents. (ii) quelles sont les raisons qui ont conduit au choix du ou des sites d'enquêtes. (iii) le type d'entretiens que vous avez utilisé : 1- directif individuel, ou de groupe ; 2- semi directif individuel ou de groupe.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

(7) Présentation des résultats obtenus.

Dans l'optique d'optimiser la présentation des résultats, le consultant a proposé un model de tableau de résultats sous la forme ci-dessous :

Indicateur	Date de l'observation	Concessionnaire	Entreprise	Source d'information	Observations	Moyen de vérification Photo	Moyen de vérification Document	Moyen de vérification GPS	
								Latitude	Longitude
Infrastructure socioéconomique	3/04/2012	Hua Jia	IFEG	IFEG	Reconstruction de l'église à Oyane 1	PHOTO n°1: Eglise à Oyane			
	Populations rurales			L'église a été déplacée du fait de la construction de la scierie de l'entreprise IFEG sur l'ancien site	PHOTO n°1: Eglise à Oyane PHOTO n°2 : Entrée de l'usine IFEG		0.026073005 378246	10.28618398 1224885	
							0.020011965 123158	10.28613997 6233244	
				Des distances ont été faites de façon verbale au Directeur de Hua Jia et n'ont pas fait l'objet d'un document écrit.	Aucun		Aucun	Aucun	
Conclusions : Cet indicateur n'est pas réalisé du fait de l'absence du cahier des charges contractuelles. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV, Hua Jia ou encore son sous-traitant IFEG ne devrait pas bénéficier d'une licence IFEGT. Leurs activités n'étant pas en accord avec la réglementation sur l'aménagement des forêts.									
Recommandations : Nécessité pour le concessionnaire est de rendre disponible les infrastructures socio-économiques que les populations réclament. Il s'agit en l'occurrence d'une case de santé, d'une pompe hydraulique villageoise, de l'extension de l'alimentation électrique de la base vie à leurs villages.									

(8) Difficultés rencontrées.

Un bon rapport doit toujours faire référence aux difficultés que vous avez rencontrées sur le terrain, car ces dernières expliquent, pour beaucoup, les limites possibles à imputer aux résultats de l'enquête.

(9) Conclusions et recommandations

La conclusion du rapport d'OIF doit aboutir sur deux éléments essentiels : (i) la conclusion principale à laquelle vous êtes arrivés, au terme de l'enquête. Une règle importante à respecter dira le consultant, c'est de toujours parler au conditionnel. Cela en effet, évite de donner une tonalité affirmative à votre analyse et laisse la porte ouverte au bénéfice du doute sur vos conclusions.

(ii) les recommandations : Il s'agit de vos préconisations, dira Monsieur MEYE. Toutefois, poursuivra t-il, les recommandations doivent toujours s'appuyer sur ce qui est prévu par

la Loi, en cas de non conformité.

(10) Les Annexes

Les annexes sont des documents ou autres éléments ayant servi pendant l'enquête, et confirmant la véracité des faits d'infractions observés. Il faut les joindre au rapport.



II - 2) La Planification et la préparation d'une mission d'OI.

Ce module a été assuré par Monsieur Phal MEZUI NDONG, expert en communication des organisations. La présentation de Monsieur MEZUI avait pour axes principaux :

a) Identifier les objectifs de la mission.

- *Leurs spécificités.*

Le consultant a dit aux participants qu'il est nécessaire de toujours se demander en quoi une mission est spécifique par rapport à une autre. Les questions générales à se poser lors de la définition des objectifs spécifiques sont alors les suivantes : (i) Sur quels types d'illégalités porteront les investigations. (ii) Où seront menées les investigations?

- *La logique qui sous tend les objectifs.*

Les objectifs doivent être logiques et défendables. Une OSC ou une cellule communautaire engagée dans un processus d'OIF doit répondre aux questions suivantes : (i) Pourquoi enquêter sur telle société et pas sur une autre. (ii) Pourquoi investiguer dans une

zone plutôt que dans une autre ?

– *Le réalisme.*

Les objectifs à atteindre doivent être réalistes. D'où la question suivante nécessite une réponse objective : Les objectifs que nous fixons à notre enquête sont-ils réalisables avec les ressources disponibles et dans le temps consacré à la mission ?

b) Produire un profil détaillé des sociétés.

Une enquête d'OIF se déploie toujours sur la base d'informations qu'on détient. Ces informations alimentent, d'une certaine façon, « le profil détaillé » de l'entreprise mise en cause par l'étude.

– *Quelques éléments sur le « profil » des entreprises.*

Une bonne connaissance des sociétés à visiter maximise les chances de succès d'une mission. Voici quelques suggestions d'éléments à inclure dans le profil des sociétés : (i) les Coordonnées des responsables de la société; (ii) la nature du titre détenu, car cette nature s'ouvre sur des spécificités juridiques à connaître; (iii) Permis annuels obtenus; (iv) Obligation d'aménagement ou pas; (v) Rapports de missions de contrôle de l'administration existants (et éventuels comptes rendus de réunions tenues avec la société); (vi) Procès-verbaux et mesures administratives prises à l'encontre de la société.

c) Produire un plan de travail de la mission.

– *Les éléments de base d'un plan de mission.*

Afin d'assurer l'efficacité et le succès de la mission et l'atteinte des objectifs, un plan de mission détaillé devra être développé. Les éléments de base d'un plan de mission sont les suivants :

1- Objectifs généraux et spécifiques de la mission- Quels sont vos buts ?

2- Itinéraire et calendrier- Où et quand allez-vous ?

3- Profil de la société ou des sociétés d'exploitation forestière à visiter- Qui allez-vous rencontrer ?

4- Activités et outils spécifiques- Qu'allez-vous faire et comment ? Comment ces activités vont-elles permettre d'atteindre les objectifs?

5- Outils d'investigation- Quels outils d'investigation seront utilisés ?

6- Equipement- Quel équipement devez-vous emmener (une liste de contrôle est recommandée) ?

7- Personnel- Qui fait partie de la mission et quels seront les rôles.

– **Documentation.**

Avant de commencer une collecte de données, il faut établir la liste des documents à emporter. Cette dernière doit comporter : (i) des documents légaux généraux (Code forestier, directives pour l'aménagement des forêts, etc.) ; (ii) des documents spécifiques à la société : le profil de la société avec les cartes de concessions et les copies des permis et autorisations ; (iii) le formulaire de collecte des données ; (iv) l'ordre de mission signé par les autorités ou les chefs de projet.

– **Contacts.**

Les représentants de l'État et/ou des sociétés d'exploitation dans la zone cible ont-ils été informés de votre mission? Sinon, quelles mesures seront prises pour communiquer avec les autorités locales quand vous arriverez à destination? Si l'élément de surprise est important pour cette mission, quels sont les contacts minimums à prendre pour assurer la conformité avec le protocole?

– **Logistique.**

Les véhicules sont-ils disponibles et prêts ? Le logement est-il prévu ?

– **Sécurité.**

Quelle est la situation de la région en matière de sécurité ? Quelles précautions devront être prises pour minimiser les risques ? Avez-vous un téléphone satellite et une trousse de secours ? Quel est votre plan en cas d'urgence ?

– **Budget**

Avoir un tableau pour l'équipement, les per diem, le logement, la restauration, le carburant, les imprévus, etc.

d) *Réaliser votre mission de terrain*

– **Principes généraux.**

(i) Prendre des notes claires ; (ii) Utilisez autant que possible des documents standardisés pour collecter l'information/les données ; (iii) Analysez et comparez autant que possible les informations in situ ; (iv) Faire attention à la chaîne des infractions ; (v) Cas des missions conjointes.

II - 3) La Collecte des données par GPS.

Ce point a été développé par Monsieur Samir NZIENGUI KASSA, Cartographe. Ce dernier a structuré son intervention autour des points suivants. (i) les généralités sur le GPS ; (ii) la mise en route d'un GPS ; (iii) les fonctions de base du GPS.



a) Généralité.

Sur les généralités, Monsieur NZIENGUI KASSA a expliqué que le Global Positioning System (GPS) « système de localisation mondial » ou, plus proche du sigle d'origine, « Guidage Par Satellite » est un outil de géo localisation fonctionnant au niveau mondial, il sert à localiser avec précision un élément sur le globe terrestre.

b) Mise en route et fonctions de base.

Cette partie fut plus pratique que théorique. Il s'agissait de présenter aux participants ce qu'est un GPS et surtout comment on l'utilise.

A/ Mise en route (voir documents en annexe)

B/ Fonctions de base (voir documents en annexe)

II - 4) Le Traitement des données avec le logiciel Mapsource.

a) Généralité.

Qu'est ce que Mapsource? Le consultant a expliqué aux participants qu'il s'agissait d'un logiciel de cartographie qui sert à :

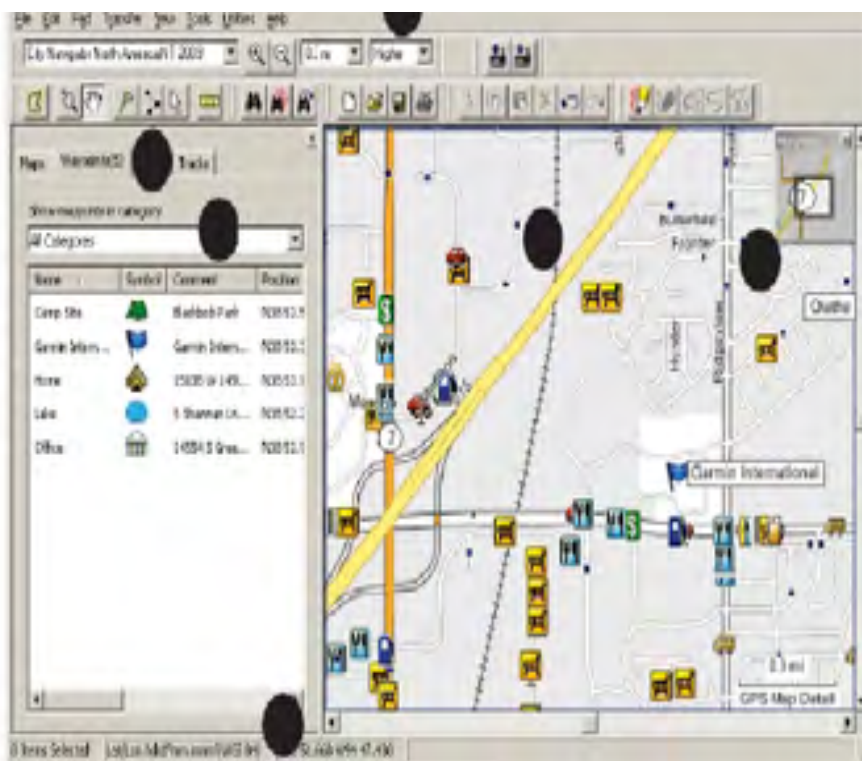
RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

- Transférer des points, des itinéraires et des pistes enregistrés sur GPS vers un ordinateur ;
- créer, afficher et modifier des points, des itinéraires et des pistes;
- transférer des données cartographiques, des points, des itinéraires et des pistes sur GPS.

b) Installation de Mapsource et interface.

- Insérez le CD d'installation de MapSource dans le lecteur de votre ordinateur. L'assistant d'installation s'ouvre. Cliquez sur Suivant.
- Sélectionnez installer, puis cliquez sur Suivant.
- Suivez les instructions supplémentaires pour installer MapSource.

c) Interface mapsource.



La fenêtre MapSource se compose de cinq éléments principaux :

- (1) les barres d'outils,
- (2) les onglets de données,
- (3) la barre de division,
- (4) la carte graphique,
- (5) Mini-carte et (6) la barre d'état.

III -Annexe 3: Les comptes rendus des réunions.

III - 1) La préparation et le déroulement des missions

Ces missions de formation se sont déroulées au Gabon. Quatre bassins forestiers cibles ont été définis par l'équipe de projet : le Woleu-Ntem (Nord), l'Estuaire (Est), la Ngounié (Sud-est) et la Nyanga (Sud).

a) *Les préparatifs*

Après l'élaboration des termes de référence de la mission et la définition du calendrier d'exécution de celle-ci, un premier contact est établi avec l'OSC partenaire de la localité où va se dérouler l'activité. Il s'agit de voir avec ce partenaire, si les dates proposées par l'équipe de projet pour le déroulement de la mission sont convenables. S'en suivent alors des échanges téléphoniques ou par courrier électronique, afin d'arrêter d'un commun accord, la période qui convient le mieux pour la tenue des activités.

Une fois cette étape bouclée, mandat est donné à l'OSC partenaire de prendre attache avec les autorités administratives locales, afin de les informer de la mission qui va se dérouler dans leur circonscription. Un courrier officiel est, à cet effet, déposé dans les différentes administrations concernées : Gouvernorat, Mairie, Préfecture, Conseil Départemental, Brigade de Gendarmerie. Ce courrier comprend, outre la lettre d'information annonçant la venue de la mission, mais aussi les termes de référence de celle-ci, ainsi que le programme détaillé et les différentes formations qui seront dispensées. L'objectif entendu de cette approche étant de lever toute équivoque et interprétation malveillante du travail de la société civile dans la localité ciblée.

Cette étape bouclée, l'OSC partenaire local peut dorénavant s'atteler aux préparatifs nécessaires pour le déroulement de la mission sur place : location de salle, de chambres d'hôtel pour l'équipe de mission, convocation des communautés rurales et autres OSC devant prendre part à la formation. Ce n'est qu'au terme de ce processus que l'équipe de projet descend sur le terrain pour effectuer la mission.

b) *Le déroulement des missions.*

Dans le Woleu-Ntem.

C'est à Mitzic, chef-lieu du Département de l'Okano où se sont retrouvés cinq (5) jours durant, les représentants des OSC et des communautés rurales de la province du Wo-

leu-Ntem. La rencontre portait, naturellement, sur le renforcement des capacités de ces membres de la société civile gabonaise aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance.

Les formations, données sous forme de conférences-débats, ont été assurées par Riche-lieu Zué Obame, Point focal national FLEGT /société civil ; Phal G. MezuiNdong, expert en communication des organisations ; Olivier MeyeObiang, Assistant juridique, consultant et Sam Nzienguikassa, Ingénieur, Technicien SIG, consultant. Chaque présentation a donné lieu à d'intenses et fructueux débats qui ont révélé, dans certains cas, les attentes ou parfois les inquiétudes des participants.

Ainsi, on notera par exemple cette exhortation du vice-président du Conseil départemental de l'Okano (où se déroulait la formation), qui indiquait à la fin de la rencontre que :

«En tant qu'autorité locale ayant pris part à cette session de formation, je suis bien placé pour attester que les communautés villageoises et les ONG du Woleu-Ntem disposent désormais de capacités techniques nécessaires pour accompagner les autorités du pays dans l'effort d'une meilleure gouvernance de nos ressources forestières. Je me réjouis d'autant plus que cette formation se tient à quelques mois seulement de l'entrée en vigueur de la Loi sur la Décentralisation que le Gabon a adopté. N'étant pas souvent pourvues d'une expertise pouvant nous permettre d'évaluer à bon escient les pratiques des opérateurs économiques évoluant dans nos circonscriptions administratives, les administrations locales de la province du Woleu-Ntem peuvent dorénavant compter sur les OSC et communautés rurales pour les accompagner. Pour ma part, je militerai pour qu'un partenariat formel soit rapidement établi entre les ONG de Mitzic et notre Conseil départemental. C'est absolument indispensable pour nous.»

Pour leur part, certains membres des OSC locales, à l'instar de la Dynamique Mitzicoise, ont exprimé leurs inquiétudes quant au statut qu'ils auraient, vu que le gouvernement ne semble pas très enclin à concéder à la société civile le droit de mener des missions d'observation.

«Notre principale appréhension, dans la mise en œuvre de l'Observatoire indépendant, vient du fait que, si nous n'avons pas un mandat du gouvernement, comment ferions-nous pour mener nos missions d'observation en toute sécurité. Nous le savons tous, l'exploitation du bois, c'est une affaire de gros sous. Comment irons-nous fourrer notre nez dans les pratiques illégales qui ont cours dans les différentes concessions forestières, sans nous inquiéter ? Quelle assurance nous préservera des dangers réels encourus ? ».

Dans l'Estuaire.

La formation s'est déroulée en zone rurale à Meyang, un regroupement de villages situé entre Kango, chef-lieu du département Komo-Kango et Ntoun, chef-lieu du département du Komo-Mondah. Les participants sont arrivés de l'ensemble des départements de la province de l'Estuaire. Les autorités locales, que nous avons impliquées depuis le début du processus FLEGT dans nos activités, y ont également participé.

Ainsi, lors des échanges qui ont suivi les différentes présentations, l'on peut relever quelques interrogations soulevées par les participants et qui sont régulièrement revenues dans les débats.

Pour certains, « Maintenant que nous sommes suffisamment formés pour mener des missions d'observation sur le terrain, comment ferons-nous le moment venu, vu que nos structures ne disposent pas de moyens suffisants pour l'achat des équipements nécessaires ? Par ailleurs, les missions d'observation, cela suppose également des budgets. Où les trouverons-nous ? Et dans le cas où ces budgets seraient disponibles, quel pouvoir aurons-nous pour amener les opérateurs du secteur bois à nous laisser entrer dans leurs concessions, afin de mener nos investigations ? »

Pour d'autres, « Nous avons l'impression que le gouvernement et nous ne sommes pas engagés dans le même processus. En effet, autant nous progressons afin d'être prêts à la date d'entrée en vigueur du FLEGT en Europe, autant nous avons l'impression que le gouvernement traîne de plus en plus les pas. Alors se pose à nous la question de savoir, comment mettrons-nous en pratique toutes les connaissances acquises, si l'Etat ne s'engage pas davantage ?

On notera aussi cette réaction d'un chef de village qui, au sortir de la formation, a indiqué que « pour nous les auxiliaires de commandement, cette formation est plus que bénéfique, parce qu'elle nous permet de relever sans erreur, les différentes infractions commises au quotidiens par les sociétés opérant chez nous. Avant, il nous était difficile d'interpeller ces opérateurs sur les pratiques peu orthodoxes qui sont souvent les leurs, à cause de notre méconnaissance de la Loi. Aujourd'hui, grâce à la formation que nous venons de recevoir, cette lacune est désormais comblée. »

Dans la Ngounié



La particularité notable dans cette province du Sud-Est du Gabon est l'attention croissante que les autorités locales de cette contrée accordent aux activités de la société civile, notamment leur volonté d'accompagner les OSC locales. C'est dans cette démarche que le gouverneur de la province indiquera : « les OSC que vous venez de former méritent d'être utilisées au mieux, afin qu'elles ne perdent pas les connaissances acquises. Pour ma part, en tant que première autorité de la province, je puis vous assurer de mon

engagement à appuyer toutes leurs entreprises, dès lors que celles-ci participent de l'amélioration de gouvernance forestière dans notre pays. Nous savons tous que l'Etat n'aura jamais suffisamment de ressources humaines pour contrôler ce qui se passe dans les différents permis qu'il délivre aux opérateurs forestiers. Aussi, je pense qu'il serait de bon ton que les membres de la société civile formés aux techniques d'observation indépendante des forêts soient mis à contribution par notre administration pour traquer les indélélicats. »

Et comme pour faire écho aux propos de la première autorité provinciale, les membres de la société civile locale de la Ngounié ont, dans une déclaration commune, lancé cet appel : « Ne nous abandonnez pas ! Le processus FLEGT, dans lequel vous nous avez engagés, a suscité de réels espoirs au sein de nos populations, qui espèrent voir enfin les retombées positives de l'exploitation de leurs forêts, et surtout, l'arrêt du saccage qui s'opère actuellement dans nos brousses. Nous voulons que les enseignements reçus servent réellement à quelque chose. Ce sont des formations pratiques, qui ne demandent qu'à être mises en œuvre sur le terrain. Soyez donc nos messagers auprès des initiateurs de ce processus, et dites-leur que nous sommes prêts à descendre sur le terrain pour ob-

server, collecter et documenter qui de droit sur les mauvaises pratiques en vigueur dans les concessions forestières ici. Dites-leur que les travers que nous dénonçons aujourd'hui peuvent changer, si les opérateurs de la filière bois se rendent compte qu'ils y a des gens sur le terrain pour traquer leurs méfaits, afin de les révéler à l'administration. Cela peut contribuer énormément à freiner la destruction de nos forêts. Dites-leur ! »

Dans la Nyanga

« Tout a été fait. Maintenant, nous attendons la suite que vous donnerez à notre formation ».



C'est en ces termes que le responsable de ANCE, une organisation locale de la Nyanga, s'est exprimé lorsqu'il a pris la parole au terme de la session de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts.

« Nous espérons que l'Observatoire de la société civile verra le jour, sinon, à quoi cela servirait-il d'avoir suivi le processus jusqu'à ce jour ? Chaque jour, nous sommes témoins des infractions commises par les forestiers. Nous les verrons plus encore aujourd'hui, puisque nous connaissons désormais, grâce à la formation que nous venons de suivre, les différents types d'infractions que nous ne maîtrisons pas. Donnez-nous l'opportunité de dénoncer officiellement ces mauvaises pratiques, afin que l'Etat prenne ses responsabilités face aux forestiers véreux. En un mot, mettez l'Observatoire en place », a-t-il conclu. Cette interpellation a été approuvée par tous les participants à la formation.

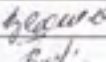
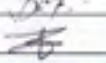
Clôturent les travaux de la session de formation, le maire de la commune de Tchibanga, chef-lieu de la province de la Nyanga, a insisté en invitant les membres de la société civile locale à capitaliser les savoirs engrangés au cours des différentes formations. Pour le premier magistrat de la ville, il ne fait aucun doute que ces connaissances seront mises à

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

contribution pour améliorer la gouvernance forestière dans la province, et partant dans tout le Gabon. « Qu'on le veuille ou non, nous aurons besoin de vous sous peu. En effet, la gestion autonome de nos communes qu'induit la décentralisation va forcément nous pousser à faire appel à votre expertise. Désormais, vous êtes une main d'œuvre qualifiée qui n'attend plus que l'emploi », a-t-il souligné.

IV - Annexe 4: Listes de présence.

Session de formation dans le Woleu-Ntem (Mitzié)

				
Liste de présence				
Journée du 6 septembre 2012 Mitzié				
Nbre	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts : Téléphone, mail	Signatures
1	MFA EZANG LEJONG	KON'ENVIRENMENT	07932100 - 06862236	
2	EDANG IBRAHIM	DYNAMIQUE MITZIÉ	07769650 06203337	
3	DBANE EXEVE JH	NBA BOT	08-15-03-30	
4	EDANG BIYOGO JA	MYIM ENE. MOANE	07 88 28 99	
5	NKOUNA BIGOYE Y. B	LOCP PIYOCO	04 61 50 75	
6	MENSO MINSO J. DAISE	ETOUHE et JERES	07 23 68 72	
7	NBA OBIANG JEAN	ASA. ETOUGHE JH	07-73-75-11	
8	ETOUHE NKOUNE JB	ASA. ETOUGHE JH	07 33 12 60	
9	ENOTIE ABRAGIE GARCEL VERNARE	OKALA PERSPECTIVE	07647611 okala@okala-perspective.com	
10	ZANG BENGONE Kocouhou	CNG PRO.CO	07 19 27 75 eng.precogabon@yahoo.fr	
11	ZUE DAME RUELIN	Brainforest	07 05 22 10 / 06 89 16 07	
12	NGZUI NGONG G. Phil	CNG Brainforest	ngzui@brainforest.com 07 44 41 72	
13	METE OBIANG Olivier	CNG Brainforest	07 81 81 31 / 06 77 45 53	
14	NZIENGOL KASSA SAM	Brainforest	07534715	
15	MBAROUNE MEANE ANAIS	CNG Brainforest	07 54 70 70	
16	N'KOLHE J. B. K.	Dynamique Mitzié	07-0078-46	
17				
18				
19				
20				
21				

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Session de formation dans l'Estuaire (Meyang)

Brainforest
http://www.brainforest.org

Logo ACP **Logo FLEGT** **Logo CDD** **Logo UN** **Logo GEF**

Liste de présence

Journée du 11 septembre 2012 à Meyang

Nbre	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts : Téléphone, mail	Signatures	Particularités
1	NDONGO Virginie	Association LEBUE	0938 11 67	[Signature]	M250
2	HBA-MA HBA Jacqueline	Association Fem. actives	04-15-76-23	[Signature]	M250
3	HABINDA Nizelle	Association didjambi	07 363 27	[Signature]	M250
4	Nancyne MAROUNOU	ONG IVARU-IBOTI	07 83 93 17 / 06 56 56 00	[Signature]	M250
5	Godofroy BAKITA	ONG DIDJOMBI	04-15-17-59 / 06 03 16 90	[Signature]	M250
6	Milou Nkou Francis	Maloumbi Kido	07 14 34 58	[Signature]	M250
7	NZI ETSI Pasmin	As. Entende	07 33 10 / 03 35 63	[Signature]	M250
8	MOUELE Hinde Emmanuël	LEBOUE	06 34 24 28	[Signature]	M250
9	SOVIDO H.O. Potkin	G P V A	07 77 89 93 06 06 64 30	[Signature]	M250
10	NZIENCIR Véroce Cécile	RDAINDREST	07 33 17 15	[Signature]	M250
11	MEYE OBIANG Olivier	ONG Brainforest	07 85 21 21 / 06 11 11 59	[Signature]	
12	MEZUI NBOUGA G. Phil	Brainforest	07-14-41-76	[Signature]	
13	MEUNEMBÉ Nzenzui	Femme Active	06 47 86 98	[Signature]	M250
14	HBOUCHE Nkong Anais	ONG Brainforest	07 53 70 70	[Signature]	
15	ZUC OBIANG Rikha	Brainforest	07 05 22 10	[Signature]	

Session de formation dans la Nyanga (Tchibanga)

Brainforest
http://www.brainforest.org

Logo ACP **Logo FLEGT** **Logo CDD** **Logo UN** **Logo GEF**

Liste de présence

Journée du 11 septembre 2012 à Tchibanga

Nbre	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts : Téléphone, mail	Signatures
1	Moukoko Jean-Phil	ITC	07 33 11	[Signature]
2	Moukoko Moukoko	ADP	07 33 21 21	[Signature]
3	Moukoko Jean-Phil	ONG G. T. T.	04-27-90-15	[Signature]
4	Moukoko Moukoko	ITC	07 33 21 21	[Signature]
5	Moukoko Moukoko	Moukoko Moukoko	07 33 21 21	[Signature]
6	Moukoko Moukoko	Moukoko Moukoko	07 33 21 21	[Signature]
7	Moukoko Moukoko	Moukoko Moukoko	07 33 21 21	[Signature]
8	Moukoko Moukoko	Moukoko Moukoko	07 33 21 21	[Signature]
9	Moukoko Moukoko	Moukoko Moukoko	07 33 21 21	[Signature]
10	Moukoko Moukoko	Moukoko Moukoko	07 33 21 21	[Signature]

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Session de formation dans la Ngounié (Mouila)



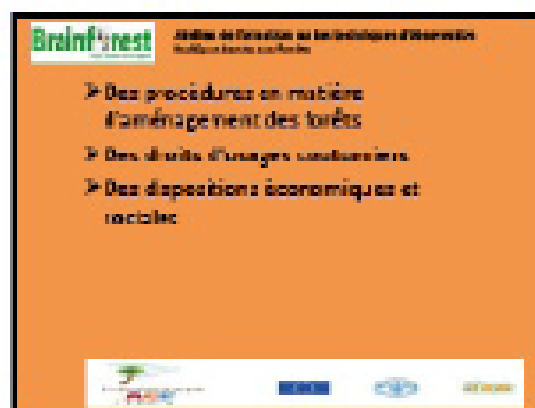
Liste de présence

Journée du 23/04/2012 Mouila

Nbre	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts : Téléphone, mail	Signatures
1	Aloïse Noundjahou	SOEN	07 32 93 36	
2	Moukoko Camille	Muyissi Environnement	06 85 85 47	
3	Moukoko Jean Christophe	Muyissi Environnement	07 14 28 00	
4	Moukoko Zéphirin	M. ENV.	07 33 99 99	
5	Paul Paul Rock	Muyissi ENV.	07 97 47 48	
6	Thomasa Boudouane G.	SOEN	03 19 03 08	
7	Thomasa Boudouane G.	M. ENV.	04 58 76 00	
8	Moukoko Camille	Muyissi Environnement	02 90 85 47	
9	Koumba Nasimla Sarah	Muyissi Environnement	07 62 54 66	
10	Moukoko micheline	SOEN	06-16-86-97	

11	Ditenga Paul	SOEN	07 73 06 57	
12	Moukoko Justin	SOEN	02 11 13 56	
13	Pango François	M. ENV.	04 58 76 00	
14	Moukoko Brice	Muyissi Environnement	04 39 03 02	
15	Moukoko micheline	SOEN	06-16-86-97	
16				
17				

V - Annexe 5: Quelques présentations.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

II – Les principales infractions

A- En matière d'aménagement des forêts. (Article 276.)

- déviation des plans d'aménagement ou avec un plan d'aménagement non agréé ;
- non respect de plan d'aménagement ;
- non respect des quotas de production, de transformation et d'exportation ;
- couverture des limites et bornage non approuvé (topographiques non conformes) ;
- exploitation intensive dommageable à l'environnement ;
- non respect des techniques d'exploitation ;
- Casse en dehors du territoire.



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

B- Des droits d'usages coutumiers

- Inobservation de la réglementation sur les droits d'usages, prévus à l'article 14 ;
- Respect des sessions agricoles ;

C - Des dispositions économiques et sociales

- Application des dispositions de l'art 25 ;



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

Méthodologie de la collecte de l'information

Présenté par

Olivier MEYE OBIANG



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

Plan

- I. Objectif de la collecte
- II. Sensibilisation
- III. Les outils de collecte des données
- IV. L'analyse des données
- V. Conseils pratiques



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

I. Objectif de la collecte

Comparaison entre ce qui devrait être fait et ce qui est fait en réalité



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

II. Sensibilisation

- Bien se présenter
- Présenter l'objet de la mission



RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Brainforest Appui de formation aux techniques d'Observation indépendante des forêts

III. Les outils de collecte des données

3.1.4. Documents

- Différents types de (ques/questionnaires, fiches/notes)
- Les différents types de questionnaires (papier, numérique)
- Les différents types de fiches/notes (papier, numérique)
- Les différents types de notes (papier, numérique)
- Les différents types de notes (papier, numérique)

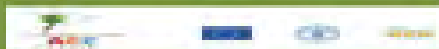


Brainforest Appui de formation aux techniques d'Observation indépendante des forêts

III. Les outils de collecte des données (suite)

3.1.5. Les protocoles

- 3.1.5.1. Protocoles d'observation (papier, numérique)
- 3.1.5.2. Protocoles d'observation (papier, numérique)
- 3.1.5.3. Protocoles d'observation (papier, numérique)
- 3.1.5.4. Protocoles d'observation (papier, numérique)
- 3.1.5.5. Protocoles d'observation (papier, numérique)

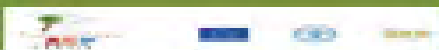


Brainforest Appui de formation aux techniques d'Observation indépendante des forêts

III. Les outils de collecte des données (fin)

3.1.6. Les observations de terrain (Formation de Sam A. GRS)

- Le GRS
- L'apprentissage



Brainforest Appui de formation aux techniques d'Observation indépendante des forêts

IV. L'analyse des données

- 4.1. L'analyse
- 4.2. L'analyse
- 4.3. L'analyse
- 4.4. L'analyse
- 4.5. L'analyse



Brainforest Appui de formation aux techniques d'Observation indépendante des forêts

V. Conseils pratiques

- Établir un rapport oral et écrit avec la personne interrogée
- Mettre à l'écart la personne interrogée en attendant d'être interrogé
- Établir un rapport oral et écrit avec la personne interrogée
- Établir un rapport oral et écrit avec la personne interrogée
- Établir un rapport oral et écrit avec la personne interrogée

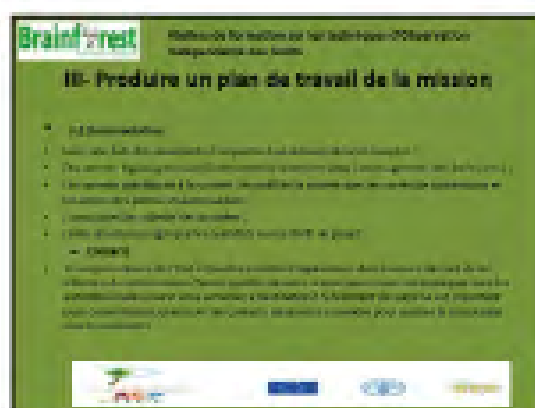
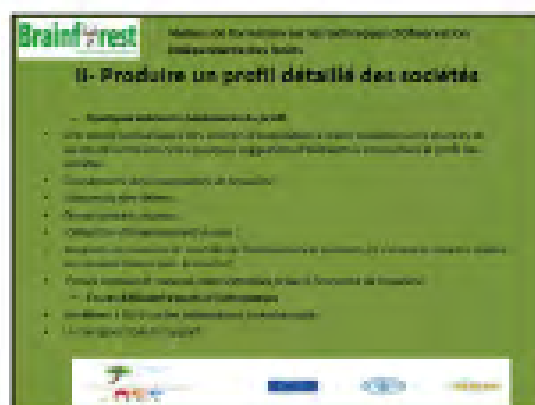


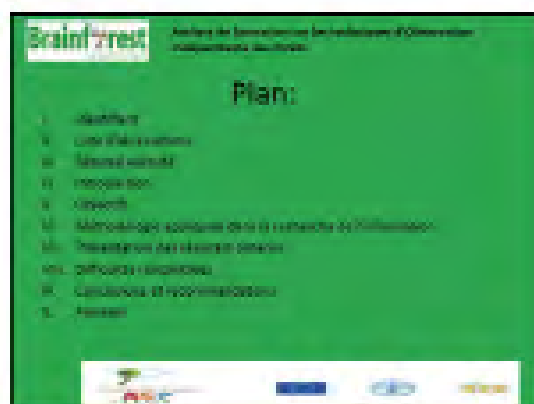
Brainforest Appui de formation aux techniques d'Observation indépendante des forêts

Je vous remercie



RAPPORT INTERMÉDIAIRE II





RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Brainforest Institut de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

I. Identifiant (sur une page)

- Un numéro d'identification unique
- Date et type de la mission (ou, pourquoi, indépendance)
- Intitulé donné par les associations forestières locales (ou, indépendance)
- Agence nationale (PNU, DFOG) ou de l'entreprise/association
- Nom des membres de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission



Brainforest Institut de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

II. Liste d'abréviations

- Nom de l'agence nationale d'observation indépendante des forêts
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale
- Nom de l'association locale



Brainforest Institut de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

III. Résumé exécutif (1 page)

- Contexte de la mission
- Objectifs
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission



Brainforest Institut de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

IV. Introduction (1 page)

- Contexte de la mission
- Objectifs
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission
- Présentation de l'équipe de l'IC, des agents de surveillance forestière de gestion communautaire et de leur centre d'attachement officiel (ville) impliqués dans la mission



Brainforest Institut de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

V. Objectifs

- Objectifs généraux
Vision globale de la mission
- Objectifs spécifiques
Vision détaillée des activités à réaliser



Brainforest Institut de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

VI. Méthodologie appliquée dans la recherche de l'information (2 pages maxi)

- Méthodologie de recherche
Lecture des textes relatifs au thème de la mission
- Étude des sites et des sites
Recherche des sources qui ont produit ces sites
- Recherche
Méthode de recherche
- Visite de terrain
Lecture directe



RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Brainforrest Atelier de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

VI. Exercices de consolidation

Exercice 1

N°	Localité	Date	Observateur	Observations	Conclusion	Recommandations
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Exercice 2

Documentez les observations et les conclusions de vos observations indépendantes des forêts.

Exercice 3

Documentez les observations et les conclusions de vos observations indépendantes des forêts.

Brainforrest Atelier de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

VII. Difficultés rencontrées

1. Ensemble des difficultés rencontrées au cours de la mission
2. Mesures prises à leur égard

Brainforrest Atelier de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

IX. Conclusions et recommandations

1. Conclusions principales
2. Recommandations
 - Liste des actions requises par l'équipe pour les forêts communales (sans de la mission)

Brainforrest Atelier de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

X. Annexes

Documents consultés ou obtenus au cours de la mission

Brainforrest Atelier de formation aux techniques d'observation indépendante des forêts

Merci pour votre attention

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

NOTION DE BASE SUR L'UTILISATION D'UN GPS

Présenté par

Sam NZIENGUI KASSA



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

Plan

- I- Généralité
- II- Mise en route
- III- Fonctions de base



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

I- Généralité

1. Qu'est-ce qu'un GPS?

Géolocal Positioning system (réduits) = système de localisation mondial = ou plus précis du sigle (anglais) : Guidage Par satellite =

2. A quel sert-il?

C'est un système de géolocalisation fonctionnant au niveau mondial, et sert à localiser avec précision un élément sur la globe terrestre.



Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

II- Mise en Route




Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

1. Installation des piles et du corps




Brainforest Atelier de formation sur les techniques d'observation indépendante des forêts

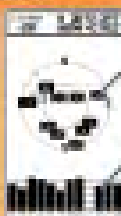
2. Fonctions principales




RAPPORT INTERMÉDIAIRE II

Brainforest Appareil de surveillance par les technologies d'Observation indépendante des forêts

• Page d'installation du GPS



Appareil de surveillance

Appareil à installer

Brainforest Appareil de surveillance par les technologies d'Observation indépendante des forêts

Message de la position actuelle



Appareil de surveillance

Appareil à installer

Brainforest Appareil de surveillance par les technologies d'Observation indépendante des forêts

La liste de collecte

Numéro de point	Nom (localité)	Coordonnées (lat/long)	Description (pour un usage d'usage)	Numéro de la photo
001	Akoko	001-001-101-101-101	001-001-101-101-101	001-001-101-101-101

Brainforest Appareil de surveillance par les technologies d'Observation indépendante des forêts

Quelques actions:

- Bouton intermédiaire
- Navigation ou « Go to »
- etc.

Brainforest Appareil de surveillance par les technologies d'Observation indépendante des forêts

Merci pour votre attention

RAPPORT INTERMÉDIAIRE II



RAPPORT INTERMÉDIAIRE II



Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières pour une amélioration de la gouvernance.

Rapport intermédiaire II



Ce rapport fournit une description des activités du projet, les résultats et les délivrables pour la période commençant [le 26 septembre 2012 et se terminant le 26 novembre 2012]

BRANFORSET

Quartier Amboué, B.P : 23 743 Libreville – Tel : 01 27 84 25
E-mail : info@branforsetgabon.org – www.branforsetgabon.org
N° enregistrement : 00163/MI/SPD/SG/CT - NIF : 006000